

Communiqué de presse

Paris, le 21 mars 2012

L'Autorité de contrôle prudentiel et l'Autorité des marchés financiers attirent l'attention du public sur l'ouverture d'une procédure anglaise d'administration spéciale relative à la société WorldSpreads Limited

L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) attirent l'attention du public sur l'ouverture d'une procédure anglaise d'administration spéciale à l'encontre de la société WorldSpreads Limited, dont le siège social est situé au 3 Minster Court EC3R 7DD, à Londres.

Cette société, agréée par la Financial Supervisory Authority (FSA) pour rendre des services d'investissement en Grande Bretagne, dispose d'une succursale en France, située au 29 rue de Bassano, 75008 Paris et est habilitée à rendre certains services d'investissement en France directement à partir de son implantation anglaise.

En raison de l'ouverture de cette procédure d'administration spéciale le 18 mars 2012, l'ACP et l'AMF invitent les clients de la succursale à se rapprocher de la société KPMG LLP, qui en a la charge, aux coordonnées suivantes : worldspreads-enquiries@kpmg.co.uk / tél : +44 20 32 84 88 29.

Pour toutes informations complémentaires relatives à la réglementation applicable à la société WorldSpreads Limited, l'ACP et l'AMF invitent les clients de la succursale à prendre contact avec l'autorité de contrôle anglaise, la FSA, <http://www.fsa.gov.uk/library/communication/pr/2012/029.shtml> et plus particulièrement avec le département dédié aux investisseurs, dont vous trouverez les coordonnées au lien suivant : http://www.fsa.gov.uk/consumerinformation/consumer_contact.

Vous avez des questions, des interrogations ? Vous pouvez vous renseigner sur les sites internet suivants :

- Assurance-Banque-Épargne Info Service : www.abe-infoservice.fr ou appeler au 0811 901 801* du lundi au vendredi de 8 h à 18 h
- AMF : <http://www.amf-france.org>, ou appeler au 01 53 45 62 00* du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.
- ACP : <http://www.acp.banque-france.fr>

* coût d'un appel local depuis un poste fixe

À propos de l'ACP

Issue principalement de la fusion de la Commission bancaire et de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, l'Autorité de contrôle prudentiel, autorité administrative indépendante adossée à la Banque de France, est chargée de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et d'assurance dans l'intérêt de leurs clientèles et de la préservation de la stabilité du système financier.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'Autorité des marchés financiers est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés.